Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 9 février
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**30 janvier 2026**	
Date d'affichage	**30 janvier 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**31**
	Présents	**24**
	Votants	**30**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Elodie LEPESQUEUX, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Inès MOYA-FEREZ, Justine PREVEL-LAVERGNE, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Virginie DALY, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Cédric EVANO, Stéphanie MARIE et Arnaud BELLOUARD **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Jean-Philippe COUSIN et Jean-Claude ESTIENNE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Michel PATARD-LEGENDRE, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, et Arnaud BELLOUARD.
Absents excusés : Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Lydie WEISS, Ayhan AYDAR, Marc DURAN, Jean-Philippe COUSIN et Jean-Claude ESTIENNE.
Secrétaire de séance : Sylvain JOBEY et Cédric EVANO.

N° 2026-003 – VIDÉOPROTECTION/FIBRE – ACTUALISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (CP) EN DÉPENSES ET EN RECETTES

L'annualité budgétaire est l'un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits. La procédure des AP/CP est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- **De l'Autorisation de Programme (AP)** : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières et travaux.
- **Des Crédits de Paiements (CP)** : il s'agit du montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

La présente délibération concerne la révision des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiements de l'opération de déploiement de la fibre et de la vidéoprotection.
Cette opération, d'une durée de 4 ans est une AP en dépenses dont les crédits de paiement sont décomposés de la manière suivante :

2024-7D Déploiement fibre et vidéoprotection :

DEPENSES	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
Situation en cours	1 034 478,40 €	10 178,40 €	480 000 €	544 300 €	1 034 478,40 €

Sur le volet recettes, il s'agit d'une AP en recettes dont les crédits de paiement sont décomposés de la manière suivante :

AP EN RECETTES : AP-2025-3R Sub. Vidéoprotection et Fibre :

RECETTES	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
Situation en cours	121 299 €	43 389 €	48 519 €	29 391 €	121 299 €

Le phasage des travaux d'installation de la fibre et de la vidéoprotection a été précisé et échelonne les travaux jusqu'en 2028.

Par ailleurs, afin de faciliter le paiement des factures en cours de traitement et les titres de recettes à venir, il est nécessaire de réajuster les crédits de paiement affectés :

Montant total TTC déjà réalisé **révisions incluses** : 25 898,40 €
Montant total TTC des dépenses liées aux travaux de déploiement de la vidéoprotection et de la fibre **hors révision et hors aléas** : 729 260,15 €
Montant total TTC restant à mandater **hors révision** : 703 361,75 €
Montant total TTC **prévisionnel** restant à mandater pour 2026 aléas et révisions de prix inclus : 745 898 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction codificatrice M57 ;
VU le règlement financier de la Ville d'Ifs ;
VU la délibération 2024-031 adoptant la création d'une autorisation de programme en dépenses pour le déploiement de la fibre ;
VU la délibération 2025-005 relative aux demandes de subventions dans le cadre de la première tranche du déploiement d'un système de vidéoprotection et de son réseau d'interconnexion de fibre optique ;
VU la délibération n° 2025-082 du 29 septembre 2025 adoptant l'actualisation des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) et création l'AP/CP en recettes ;
VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 4 février 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

2024-7D Déploiement fibre et vidéoprotection :

DEPENSES	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	TOTAL CP
Situation antérieure	1 034 478,40 €	10 178,40 €	480 000 €	544 300 €	0 €	0 €	1 034 478,40 €
Actualisation	-288 580,40 €	-	-464 280 €	-194 300 €	+ 210 000 €	+ 160 000 €	- 288 580,40 €
Situation après actualisation	745 898 €	10 178,40 €	15 720 €	350 000 €	210 000 €	160 000 €	745 898 €

AP EN RECETTES : AP-2025-3R Sub. Vidéoprotection et Fibre :

RECETTES	AP	CP 2025	CP 2026	CP 2027	TOTAL CP
Situation antérieure	121 299 €	43 389 €	48 519 €	29 391 €	121 299 €
Actualisation	-	- 33 389 €	+ 33 389 €	-	-
Situation après actualisation	121 299 €	10 000 €	81 908 €	29 391 €	121 299 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE la révision des autorisations de programme en dépenses et en recettes ainsi que la répartition des crédits afférents pour la construction de la halle de tennis.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 9 février 2026

Le Maire,

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 12/02/2026

Affichée le : 12/02/2026

Acte à classer

2026-003

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-02-12T15-59-29.00 (MI267435388)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260212-2026-003-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Vidéoprotection/Fibre - actualisation de l'autorisation de programme (AP) et de crédits de paiement (CP) dépenses et en recettes

Date de décision : 12/02/2026

CERTIFIÉ

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Document budgétaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-003.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **12/02/26 à 15:04**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **12/02/26 à 15:59**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **12/02/26 à 16:06**	